



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRULLAS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 066-216602177-20240925-DELIB412024-BF



SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 20/09/2024

Date d'affichage : 20/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, HITA José, MONTOYA Cécile, RIBES Chrystelle, VIDAL Mélanie.

Absents : BOUSQUET Jérôme, GERBAUD Grégory, JULIAN Vanessa, MIR Laure, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. BOUDON Matthieu à Mme DUFOUR Laurence.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°41/2024 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
N°3**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de prendre une Décision Modificative Budgétaire portant virements de crédits afin d'inscrire de nouvelles recettes d'investissement liées à la notification de subventions d'investissement qui permettent en conséquence de diminuer le montant de l'emprunt initialement prévu au Budget Primitif 2024.

Il propose ainsi la décision modificative budgétaire suivante :

	RECETTES D'INVESTISSEMENT VIREMENT DE CREDITS	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
<u>Chapitre 13</u>		
Compte 1321	+ 137 612.00 €	
Compte 1323	+ 39 021.00 €	
Total chapitre 13	+ 176 633 €	
Chapitre 16		
Compte 1641		- 176 633 €
Total chapitre 16		- 176 633 €
TOTAL	+ 176 633 €	- 176 633 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** la Décision Modificative Budgétaire n° 3 telle que présentée par M. le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,



Rémy ATTARD

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 01/10/2024
- Affichage le : 01/10/2024
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr